

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00500
Numéro SIREN : 833 785 702
Nom ou dénomination : MAILLET INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004454

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU MAILLET INVESTISSEMENTS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise <u>LIEU-DIT LE PINY HAUT 43200 YSSINGEAUX</u>				
Numéro SIRET* <u>8 3 3 7 8 5 7 0 2 0 0 0 1 4</u>				
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>10</u>		Durée de l'exercice précédent* <u> </u>		
				Exercice N clos le <u>30/09/2018</u>
ACTIF				
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	{ Fonds commercial*			
	{ Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	030	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	450 000
Total I (5)		044	048	450 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)			
	{ Clients et comptes rattachés*	068	070	
	{ Autres* (3)	072	074	234 010
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	168 671
	Charges constatées d'avance *	092	094	
Total II		096	098	402 681
Total général (I + II)		110	112	852 681
PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		450 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136		239 261
	Provisions réglementées	140		
	Total I		142	
Provisions pour risques et charges		Total II		154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		1 140
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....	169	158 593	162 279
	Produits constatés d'avance	174		
Total III		176		163 419
Total général (I + II + III)		180		852 681
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		450 000
	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SASU MAILLET INVESTISSEMENTS**Néant *Exercice N clos le
30/09/2018**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214		
			services*	intracommunautaires	217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	3 996
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	240
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }					259	
							260	
Total des charges d'exploitation (II)						264	4 236	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(4 236)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)	280	248 010
	Produits exceptionnels					(IV)	290	
	Charges financières					(V)	294	1 065
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) }					347	
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }					348	
	Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306	3 446
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	239 261	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		239 261	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	3 446	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	16 710
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)		990	
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer		344		
	Créance due au report en arrière du déficit						346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	22 972
Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356		
Déficits antérieurs reportables : *..... dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	22 972

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU MAILLET INVESTISSEMENTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 852 682 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 239 262 euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, recouvrant la période du 22/11/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		450 000		450 000
Total		450 000		450 000
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				450 000

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			450 000	450 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			450 000	450 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 234 010 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	234 010	234 010	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	234 010	234 010	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 450 000,00 euros décomposé en 9 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	9 000	50,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	9 000	50,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 163 420 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140	1 140		
Dettes fiscales et sociales	3 686	3 686		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	158 594	158 594		
Produits constatés d'avance				
Total	163 420	163 420		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	158 594			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 157 528 euros.

Charges à payer

	Montant
HONORAIRES NP	1 140
ASSOCIES - INTERETS COURUS	1 066
TAXE PROFESSIONNELLE CAP	240
Total	2 446

MAILLET INVESTISSEMENT

- :-

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle au capital de 450 000 €

- :-

**Siège social : YSSINGEAUX (Haute-Loire)
110 Lotissement de l'Etang
Lieudit Le Piny Haut**

- :-

833 785 702 RCS LE PUY EN VELAY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES

DU 13 DECEMBRE 2018

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve l'affectation des résultats proposée par le Président et décide en conséquence d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 239 261,59 euros de la manière suivante :

- Réserve légale :	11 963,08 €
- Distribution de dividendes :	100 000,00 €
- Autres Réserves :	127 298,51 €
TOTAL	239 261,59 €

A chaque action correspond un dividende de 11,11 €, mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions fiscales, la société distributrice prélèvera à la source, chez chacun des associés personnes physiques, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % calculé sur le montant brut des revenus distribués, exigibles sur dividendes et distributions assimilées. Il est prélevé dans les mêmes conditions et à la source les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % soit un total de 30 % (flat tax).

L'imposition définitive des revenus mobiliers est liquidée à partir des éléments portés dans la déclaration des revenus souscrite l'année suivant celle de leur perception. Les revenus sont alors soumis à l'impôt sur le revenu par application d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU), ou "flat tax" de 30 % (12,8 % d'impôt outre 17,2 % de CSG – CRDS).

Chacun des associés personnes physiques pourra faire option expresse et irrévocable, à l'occasion du dépôt de sa déclaration fiscale des revenus, afin que la présente distribution soit soumise au barème progressif de l'impôt sur le revenu dans les termes de l'article 200 A 2 du Code Général des Impôts ; l'option est globale et porte sur l'ensemble des revenus entrant dans le champ d'application du PFU. En cas d'option, les présents revenus mobiliers ouvriront droit à abattement de 40%.

Dans cette hypothèse d'option, le prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % outre les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit un total de 30 % sera perçu à titre d'acompte d'impôt sur le revenu. Il sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. L'excédent éventuel sera restitué.

Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur au montant fixé par la loi (50 000 €, Célibataire Divorcé ou Veuf – 75 000 €, cas d'imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre de l'exercice visé par ce texte et soumis à l'approbation de la présente assemblée, étant précisé qu'il s'agit du premier exercice social.

LE PRESIDENT

CERTIFIEE
CONFORME

14